



# RAPPORT DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

## INFORMATIONS DE BASE SUR LE REGROUPEMENT

### Mission du regroupement

La Ligue des droits et libertés est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, qui vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'Homme. La Ligue des droits et libertés est affiliée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

- Nombre d'organismes membres du regroupement :
  - Organismes communautaires : 78
  - Syndicats : 41
- Nombre de personnes membres/représentées par le regroupement : 664 individus, 119 organismes. Total : 783.
- Nombre de régions du Québec représentées par le regroupement : Nous sommes un organisme national.

## INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ PAR LE REGROUPEMENT

- Moyen utilisé pour la consultation : Lors d'une rencontre de notre conseil d'administration.
- 12 personnes (individus) ont répondu à la consultation.

## ODD PRIORITAIRES POUR VOTRE REGROUPEMENT

Comme la mission de la Ligue des droits et libertés est de défendre et faire la promotion de l'ensemble des droits humains, nous nous sommes concentré-e-s sur la question de l'interdépendance des droits humains dans le cadre d'une telle démarche. Nous avons donc abordé les ODD de façon globale.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Comment faire pour réaliser les ODD au Canada?

En 2013, la Ligue des droits et libertés (LDL), après consultation d'une trentaine d'organisations sociales et syndicales, publiait son *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada*. En sous-titre, on pouvait lire : « Quand l'ordre social ne permet pas la mise en œuvre des droits, c'est l'ordre qu'il faut changer, pas les droits! ». Cette affirmation a guidé nos discussions sur les ODD. Vous trouverez ce rapport à l'adresse suivante : <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf>.

Nos gouvernements sont bien loin de remettre en cause le système économique qui est le nôtre, le capitalisme. Or, c'est ce système qui laisse la majorité de la planète de côté et qui en privilégie une poignée. Selon la LDL, il faut tourner le dos à ce système sans plus attendre, si on souhaite vraiment la réalisation des droits humains de toutes et tous.



À cette nécessité s'ajoute l'urgence d'agir au niveau des changements climatiques. Ceux-ci constituent, pour les droits humains, une des plus grandes menaces auxquelles l'humanité fait face. Comme la lutte aux changements climatiques exige une remise en cause des fondements de l'ordre économique, politique et social et qu'elle comprend une dimension d'urgence, elle devrait créer une occasion unique de nous mobiliser collectivement pour effectuer un virage vers une société plus juste et respectueuse des droits. Mais nos décideurs ne sont pas au rendez-vous. Quels choix économiques et politiques guident le gouvernement fédéral dans ce contexte?

Par exemple, l'achat d'un oléoduc par le gouvernement fédéral, au coût de 4 milliards de dollars, est en complète contradiction avec cette urgence d'agir et avec les virages nécessaires à prendre le plus rapidement possible si on souhaite un tant soit peu renverser la vapeur des changements climatiques.

La réalisation des ODD est souhaitée pour 2030. Or, c'est aussi l'année du non-retour selon le Groupe d'experts sur l'évolution du climat de l'ONU (GIEC). Dans son rapport de 2018, le GIEC a sonné l'alarme en constatant que tous les pays devront engager des transformations «rapides» et «sans précédent», s'ils veulent limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Les années à venir seront donc déterminantes pour la survie de notre planète. Les gouvernements doivent faire des choix différents dès maintenant, en impliquant les citoyennes et citoyens dans ces importantes actions à prendre. Il faut rapidement remettre en cause le système capitaliste, qui est à l'opposé de la réalisation des droits humains et à l'opposé même de la réalisation des Objectifs de développement durable stricto sensu.

## NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

### Quels sont actuellement les plus grands obstacles au Canada pour parvenir à ne laisser personne de côté?

La mise en œuvre des droits humains est le défi auquel la LDL est quotidiennement confrontée depuis maintenant plus de 55 ans. Or, dans la conjoncture des dernières décennies, les violations de droits ont été si importantes qu'on parle maintenant de régression au plan de leur exercice et de leur réalisation. Ces constats sévères poussent donc la LDL à poser la question de l'exercice de nos droits en termes systémiques : n'est-ce pas le mode actuel d'organisation sociale, économique et politique qui serait porteur de violations nombreuses? La Stratégie nationale entourant la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Canada ne permet pas d'aborder de front cette question, qui pour la LDL, est primordiale.

En effet, la LDL est d'avis que les Objectifs de développement durable ne permettent pas de réaliser un état de situation qui aborde les droits et libertés dans une perspective d'ensemble, parce qu'interdépendants les uns des autres. Cette démarche de consultation nous ramène encore à la nécessité de se mobiliser et se concerter autour d'un projet de société fondé sur la réalisation de tous les droits humains, plutôt qu'autour de l'un ou l'autre des droits ou bien d'objectifs de développement durable. C'est pourquoi nous avons abordé les ODD dans leur ensemble et ne nous sommes pas concentré-e-s sur un seul, ou quelques-uns.



Le mode actuel d'organisation sociale, économique et politique donne la primauté aux objectifs de croissance économique sur tout autre objectif de société. Au Québec et au Canada, l'exercice des droits est de plus en plus soumis à la primauté de politiques d'austérité dictées par le capital financier, ayant comme conséquence que les droits sont relégués aux oubliettes. C'est toujours le même objectif qui est poursuivi, l'accumulation matérielle et financière, et c'est encore une poignée de plus en plus réduite de la population qui en bénéficie.

On constate aussi une application de la logique de marché au plus grand nombre possible de secteurs de l'activité humaine. Cette orientation modifie les programmes sociaux et les soumet non plus aux impératifs de mise en œuvre des droits, mais à ceux du marché. Ces programmes sont l'objet de déconstruction ou de détournement de la part de l'État, soit par la privatisation, soit par la transformation des objectifs poursuivis, et ce particulièrement au regard des principes d'universalité, d'égalité et d'interdépendance des droits.

Les répercussions de cette logique sont considérables : privatisation à la pièce des services publics; soumission de droits sociaux et culturels aux besoins du marché; marginalisation et stigmatisation de populations « non solvables »; exclusion de ces populations de l'accès à leurs droits, comme ceux de se nourrir, de se loger, de s'éduquer. Que deviennent alors les droits humains, en principe universels et indissociables?

Questionnant la place du politique, l'économie dominante pousse aussi l'État à abandonner son rôle premier – qui devrait être de préserver les biens publics et l'intérêt collectif – en le poussant à agir comme gestionnaire d'une société de marché. L'État soumet alors les institutions, notamment législatives, aux contraintes que lui fixent les marchés. Ce processus renferme une menace globale à l'encontre de la logique des droits humains. Il s'agit de la volonté d'en écarter un principe central, celui de l'égalité de toutes et de tous, et de son corollaire, la lutte contre les inégalités d'accès à l'exercice de droits reconnus universels.

Selon la LDL, les ODD évacuent ces enjeux de fond et empêchent aussi d'aborder les différents enjeux en fonction de l'interdépendance des droits humains. Les ODD impliquent que les décideurs pensent en fonction de cibles à atteindre, d'indicateurs quantitatifs, et non en termes de réalisation des droits et de remise en cause du système. Cela induit donc une dépolitisation des débats et une invisibilisation des diverses violations qui perdurent.

Pour agir concrètement, le Canada devrait effectuer une volte-face radicale au niveau économique, politique et écologique afin de concrétiser l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui conserve toute son actualité dans la conjoncture présente : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »